



Commission Locale de l'Eau du Delta de l'Aa

Gravelines

Le 27 mars 2025



Ordre du jour

- Prévisionnel 2025,
- Avancement de la rédaction du projet de SAGE,
- Règlement,
- Avancement de la mission Zones Humides,
- Présentation du Projet Intermédiaire,
- Présentation de la Lettre d'intention,

Révision du SAGE

Prévisionnel 2025

Poursuite et finalisation de l'inventaire ZH

Reprise travaux ZEE

Dépôts des marchés

Lancement et suivi HMUC

Lancement EE et AJ

Janvier
Février

Mars
Avril

Mai
Juin

Juillet
Août

Septembre
Octobre

Novembre
Décembre

Rédaction et règlement

Rédaction et atlas cartographique

Commissions thématiques : suivi de l'avancement de la rédaction au fil de l'eau

CLE

CLE

CLE

Sous réserve : dépôt d'un arrêt de projet

Avancement ZH, HMUC et règlement

Présentation projet SAGE

Révision du SAGE

Rédaction du projet de SAGE

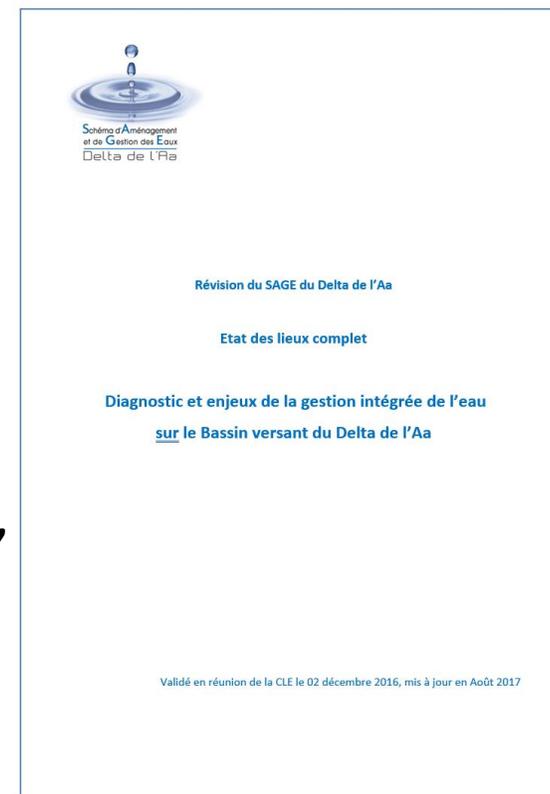
- Rédaction durant l'hiver 2024-2025,
 - Construction du squelette du document de SAGE,
 - Synthèse de l'état des lieux (1),
 - Intégration de la stratégie et des dispositions (2),
 - Intégration des références réglementaires à jour,
 - Intégration du Règlement (3),
 - Réflexion sur les indicateurs de suivi du SAGE,
 - Réflexion sur l'évaluation des coûts.



Révision du SAGE

Mise à jour de l'état des lieux (EDL)

- L'EDL permet de définir la **stratégie du SAGE**
 - Dernier EDL validé par la CLE → 2017,
 - Proposition de considérer cet EDL pour la révision du SAGE,
 - **Rédaction d'une synthèse**, avec :
 - Mise à jour des données,
 - Intégration du SDAGE 2022-2027 et du Plan Eau,
 - Intégration des phénomènes climatiques récents et des divers scénarios prospectifs, (Etude prospective CC, sécheresse 2022 et conséquences été 2023, Crues de l'hiver 2023-2024),
 - Intégration de l'évolution du contexte économique (agricole et industriel),
 - Rédaction et validation de l'EDL à jour dans un second temps.



Révision du SAGE

Stratégie du SAGE (Validation CLE le 06.10.2023),

- 7 enjeux, 32 orientations, 130 dispositions :

1. La gestion quantitative de la ressource en eau
2. Les milieux aquatiques et espaces associés
3. La gestion qualitative de l'eau
4. Identité, enjeux, et devenir de la plaine des wateringsues,
5. La sauvegarde et la mise en valeur de la frange littorale,
6. La maîtrise des risques dans un contexte de changement climatique,
7. Communication et sensibilisation

- Dispositions = fruit du travail des commissions thématiques (février et septembre 2024),

Stratégie du SAGE

La gestion quantitative de la ressource en eau

- Considérer l'enjeu de ressource en eau en amont de tout projet de territoire
- Partager la ressource disponible dans une logique de sobriété
- Economiser la ressource et adapter les usages aux conséquences du changement climatique
- Optimiser les usages de l'eau en favorisant les solutions de réutilisation.
- Sécuriser et protéger l'approvisionnement en eau
- Sensibiliser et encourager le grand public à réduire sa consommation d'eau

Les milieux naturels aquatiques et espaces associés

- Améliorer la qualité des habitats aquatiques par la poursuite des actions de restauration et d'entretien voies d'eau du polder
- Renforcer la dynamique naturelle de la Hem et de ses affluents
- Assurer la reproduction, le développement et la libre circulation des espèces piscicoles
- Améliorer la connaissance et contrôler le développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
- Sauvegarder et restaurer les zones humides
- Empêcher la destruction des zones humides

La gestion qualitative de l'eau

- Maîtriser les pollutions issues des activités économiques et améliorer les processus de pré-traitement et traitement des eaux avant déversement
- Maîtriser les pollutions d'origine domestiques liées à l'assainissement collectif
- Maîtriser les pollutions d'origine domestiques liées à l'assainissement non collectif (ANC)
- Améliorer la gestion des eaux pluviales en tissu urbain et péri-urbain
- Maîtriser la pollution d'origine agricole
- Lutter contre les pollutions d'origine plastique
- Maîtriser les phénomènes d'érosion des terres agricoles par ruissellement

Identité, enjeux, et devenir de la plaine des Wateringsues

- Mettre en valeur le réseau hydrographique du polder
- Valoriser le potentiel écologique des mares et plans d'eau
- Améliorer la connaissance du biseau salé et lutter contre sa migration

La sauvegarde et la mise en valeur de la frange littorale

- Protéger les habitats naturels et mettre en valeur de la frange littorale
- Améliorer la connaissance et limiter à la source les flux polluants issus des zones industrielles et portuaires
- La gestion du trait de côte et la maîtrise de la pression d'aménagement à l'interface terre-mer

La maîtrise des risques dans un contexte de changement climatique

- Gérer les systèmes d'évacuation des eaux et de protection contre les submersions marines
- Aménager le territoire en tenant compte de sa vulnérabilité
- Ralentir les écoulements en milieu urbain
- Ralentir les écoulements en milieu rural
- Améliorer la conscience du risque et la coordination en cas de crise

Communication et sensibilisation

- Assurer la mise en œuvre du SAGE
- Sensibiliser aux enjeux actuels et futurs de l'eau sur le territoire

Révision du SAGE

Le Règlement du SAGE

- Document contenant des règles édictées par la CLE afin d'assurer la réalisation des objectifs prioritaires du PAGD,
- Rapport de conformité : Les règles sont juridiquement contraignantes
 - Elles sont opposables à aux administrations et aux tiers.
- Concertation sur le Règlement,
 - Envoyé aux CT pour avis (*mail 20.02.25*),
 - Travaillé en CR (*11.03.25*),
 - Envoi en amont à la CLE pour discussion (*14.03.25*),

Révision du SAGE

Le Règlement du SAGE

- 5 règles :
 - Règle n°1 : Gestion des eaux pluviales,
 - Règles n°2 et 3: Préservation des zones humides à enjeux,
 - Règlementation concernant les zones humides à préserver,
 - Règlementation concernant les zones humides pouvant être restaurées,
 - Règle n°4 et 5 : Rejets en milieux marins
 - Les rejets directs en eau marine doivent maintenir la qualité de l'eau et la vie marine,
 - Règlementation concernant le carénage.

Révision du SAGE

L'inventaire des zones humides

- Ce qui est fait :
 - Les méthodologies de prélocalisation et de catégorisation sont validées en CLE,
 - L'ensemble des acteurs concernés par la démarche a été concerté et le sera jusqu'à la validation finale des cartes,
 - Chaque commune dispose de sa carte de prélocalisation pour validation,



Avancement de la validation des cartes de prélocalisation des zones humides à enjeux par les communes du SAGE du Delta de l'Aa

Avancement au 24.03.2025

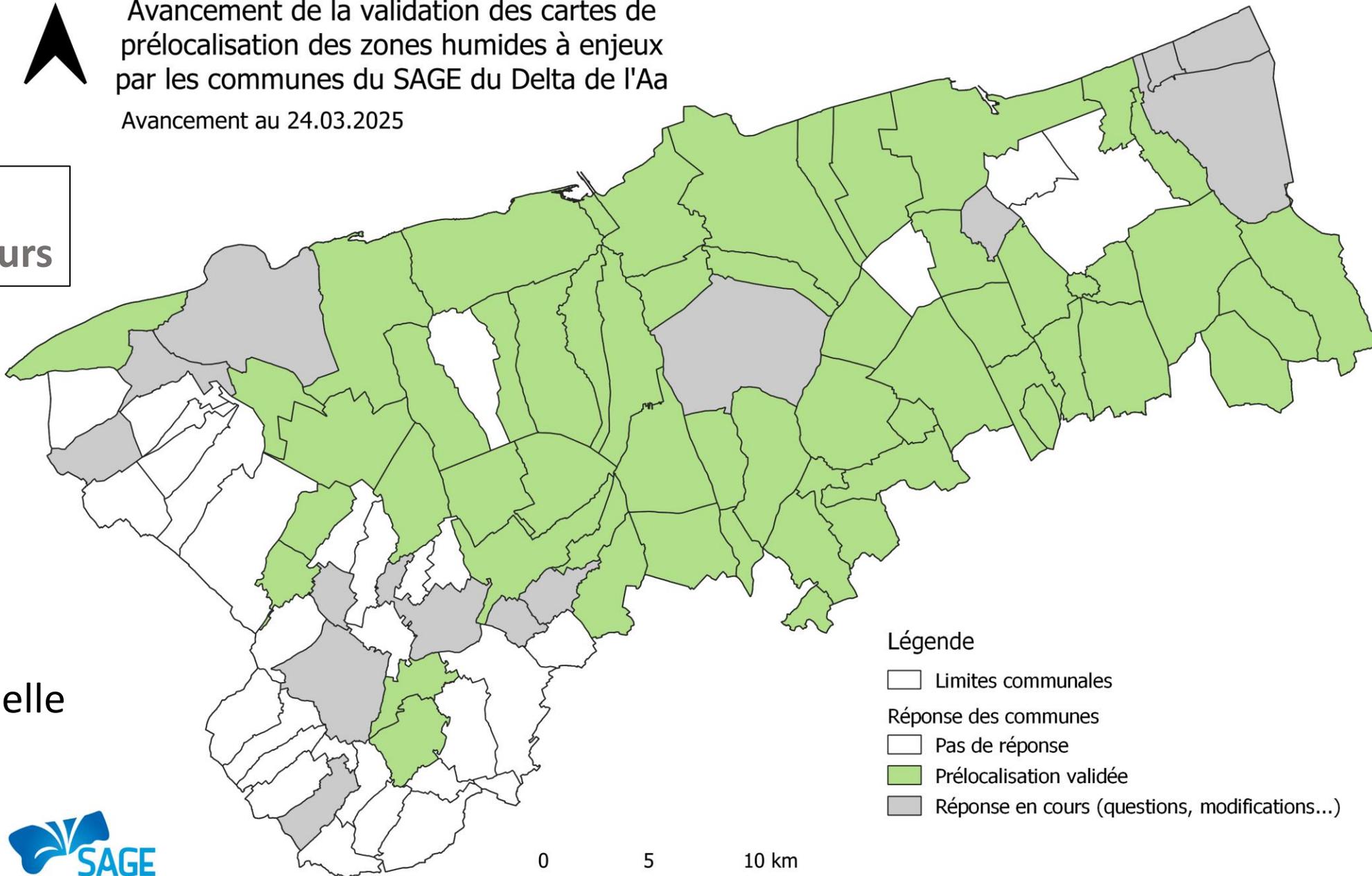
55 validations

14 réponses en cours

31 communes n'ont pas encore répondu



Relance individuelle en cours



Légende

Limites communales

Réponse des communes

Pas de réponse

Prélocalisation validée

Réponse en cours (questions, modifications...)

Révision du SAGE

L'inventaire des zones humides

- Ce qu'il reste à faire :
 - Relance par courrier des communes sans réponse,
 - Poursuivre les réunions avec les propriétaires/exploitants concernés par le zonage,
 - Phase de terrain si nécessaire,
 - Effectuer la catégorisation des zones humides selon la méthodologie validée en CLE,
 - Validation finale en CLE,

Révision du SAGE

Récapitulatif

- Rédaction du projet de SAGE
 - Squelette du PAGD **OK**,
 - Synthèse EDL **en cours**,
 - Dispositions **OK**, préambules d'orientation **en cours**,
 - Indicateurs **OK**,
 - Règlement **OK**,
- Atlas cartographique **à revoir**,
- Méthodologie ZEE **à vérifier** avant validation CLE et échange EPCI,
- Inventaire ZH **en bonne voie**,
- CC pour la révision du SAGE :
 - AJ et EE rédigés
 - HMUC rédigé

Proposition d'un projet intermédiaire

- Nécessité de matérialiser l'avancement de la révision du SAGE à la date où ce dernier devait se rendre compatible avec le SDAGE (21 mars 2025),
 - Services de l'état, AEAP, CLE,
- Ce projet intermédiaire comprend :
 - La présentation du contexte lié à la révision,
 - Les éléments constitutifs du SAGE et thématiques à réviser,
 - Les calendriers prévisionnels successifs et la justification des délais non respectés,
 - Le prévisionnel 2025,

Proposition d'un projet intermédiaire

- Nécessité de matérialiser l'avancement de la révision du SAGE à la date où ce dernier devait se rendre compatible avec le SDAGE (21 mars 2025),
- En annexe, les documents de SAGE en version projet :
 - PAGD, règlement et Etat des Lieux,
 - ZH : Notices, avancement et liste partielles validées,
 - Les cahiers des charges,
 - Atlas cartographique : les cartes réalisées justifiant de la nécessité de les réviser,
 - ZEE : version projet de la méthodologie et de la cartographie réalisée.

Présentation de la lettre d'intention

- Déclaration d'intention de concertation préalable du public dans le cadre de la révision du SAGE,
- Objectif : formaliser une lettre au Préfet,
 - Reprend la raison d'être et l'histoire du SAGE,
 - Intègre le contexte réglementaire lié à la révision du SAGE,
 - Explicite la stratégie du SAGE,
 - Décline les moyens utilisés pour l'information du public,
- Projet de lettre basé sur un modèle déjà utilisé par d'autres SAGE,

Perspectives

- Recrutement d'un nouvel animateur SAGE,
- Animation de commissions thématiques en juin 2025,
 - Premier contact entre le nouvel animateur et les commissions,
 - Présentation du nouvel animateur,
 - Ecouter les attentes des membres des commissions concernant la suite de la révision du SAGE,
 - Avancement des études pour la révision du SAGE,
 - Avancement de la consultation du public,
 - Réflexion sur l'illustration du document de SAGE,



Merci de votre attention

*Date de la prochaine CLE à définir : Septembre 2025
Lieu à définir*

Commission Locale de l'Eau du Delta de l'Aa
*Bureau technique du SAGE : Institution Intercommunale des Wateringues,
2 Boulevard Pierre Guillain – BP 40373 – 62505 Saint-Omer
Téléphone : 03 21 38 20 56 ; Courriel : sage.delta@institution-wateringues.fr*



Avec le concours financier de :

Etablissement public du Ministère chargé du développement durable